

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024

Date de la convocation : 3 juillet 2024 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : **26** Nombre de pouvoirs : **3**

Le dix juillet deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 26 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Maryse BADIA; M. Gilles BARBE; Mme Nicole BERTHON; Mme Chrystèle BOYER; M. Michel BUCHE; M. Tony CALLA; M. Tony CORNELISSEN; M. Patrick COURTEIX; M. Pierrick CRONNIER; Mme Sandra DELIBIT; M. Sébastien DEVALLIERE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Mady JUNISSON; Mme Marilou PADILLA-RATELADE; Mme Martine PANNETIER; Mme Céline PARRAIN; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Adrien SEIXAS; Mme Françoise TALVARD; Mme Patricia TILLET: Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 3 membres du Conseil Municipal :

M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro:

DL20240710-018

Matière:

4.2.1 - Fonction publique territoriale – personnels contractuels – contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi

de 1984

Objet:

DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI ET COMPETENCES (PEC)

Vu la circulaire n° DFEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Considérant la volonté de la commune d'Ussel de pouvoir mettre en place le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein de ses services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la poursuite du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein de ses services de la commune d'Ussel;
- La création d'un PEC pour une durée de 6 mois à temps non complet 26/35ème, à compter du 1er juillet 2024, dans le cadre de la prolongation d'un contrat PEC au sein du service Education Jeunesse ;
- La création d'un PEC pour une durée de 12 mois à temps non complet 26/35 ème, à compter du 30 août 2024, au sein du service Education Jeunesse ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure les contrats afférents ;
- D'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 juillet 2024

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA

Badul